



Mairie

St BAUZILLE DE LA SYLVE 34230

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 19 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Bauzille de la Sylve s'est réuni en séance ordinaire en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur le Maire, Grégory BRO.

Présents : Grégory BRO, Ascencio FERNANDEZ, Agnès PEREZ, André VEYRAT, Jean-Marc LACOMBE-BONNIOL, Patrice COSTE, Pascal THEVENIAUD, Marcel LAUTIER, Marie-Odile ANTIGNAC, Catherine MARTINEZ, Ondine VIGIER, Antoine FERNANDEZ.

Absents excusés : Marie PRATS.

Madame Catherine MARTINEZ est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Transfert de la compétence PLU à la CCVH :

Monsieur le Maire explique que l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite « loi ALUR, publiée au Journal Officiel le 26 mars 2014, a prévu dans son article 136 que les communautés de communes existantes à la date de publication de la présente loi, non compétentes en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le deviennent le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi.

Ce même article ajoute que « Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu (...) ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de s'opposer à ce transfert de compétence.

Subventions aux associations :

La commission des finances s'est réunie afin d'étudier les dossiers transmis par les associations Saint Bauzilloises pour l'attribution de subventions. Le cas des associations n'ayant pas transmis de dossier n'a pas été étudié. Monsieur Ascencio Fernandez propose les montants retenus par la commission. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant des subventions 2017 attribuées en fonction de l'avis de la commission des finances.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'association Atelier Musical demandant une subvention exceptionnelle pour l'achat de matériel.

18h50 : arrivée d'Ondine Vigier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 12 voix contre et 1 abstention, décide de ne pas répondre favorablement à cette demande.

19h : arrivée de Pascal THEVENIAUD

Projet de travaux pour 2017 :

Afin que la commission finances puisse travailler sur le budget 2017, il convient de se positionner sur les projets et les orientations concernant la prévision des travaux 2017 :

- Revêtement du chemin de l'Ermitage (mais il faut attendre la fin de l'étude hydraulique)
- Accessibilité des bâtiments communaux,
- Tranche supplémentaire sur l'éclairage public,
- Déplacement de l'Agence Postale,
- Amélioration du hangar des anciens lavoirs,
- Peinture dans l'ancienne salle de classe,
- Ebourgeonnage des platanes,

- Continuer la recherche d'eau à la fontaine.

- ...

La commission travaux se réunira le 1^{er} février pour débattre des priorités et planifier les travaux 2017.

Point PLU et urbanisme :

Monsieur Veyrat informe le conseil qu'un recadrage des pièces constituant le PLU sera présenté à la DDTM le 26 janvier en mairie.

Décision Modificative :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un virement de crédit pour la somme de 221,65€ est nécessaire. En effet, une somme avait été prévue à l'article 1641 pour les remboursements d'emprunts, or le prêt concernant la réhabilitation des logements communaux est à taux variable.

Il propose aux conseillers le mouvement de crédit suivant :

Basculement de 221,65€ à l'article 022 (Dépenses imprévues de fonctionnement) à l'article 1641 (remboursement emprunt).

Voté à l'unanimité.

19h45 : départ de Ondine Vigier

Questions diverses :

Point festivités :

Monsieur le Maire fait un point sur les festivités passées : repas des aînés, vœux du maire, et précise que la commission animation se réunira le 30 janvier 2017 pour fixer l'agenda des animations de 2017.

Point listes électorales :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à l'heure actuelle, 55 nouvelles personnes se sont inscrites sur les listes électorales. Cette liste est consultable en mairie.

Remplacement à l'Agence Postale :

Durant les fêtes de Noël, la remplaçante de l'agent titulaire a donné toutes satisfactions. Monsieur le Maire propose au Conseil de former cette personne au secrétariat de la mairie pour effectuer d'éventuels remplacements.

Point Aigue :

Madame la présidente fait un point sur les travaux avenue de Popian, et précise qu'un conseil syndical aura lieu le 24 janvier 2017 à 17h.

La séance a été levée à 20h30

Le Maire
Grégory BRO

La secrétaire de séance
Catherine MARTINEZ